

*Entre montagne e mar grana lo fotbòl qui ganha* *Itzaso eta mendien artean zangobaloiak du irabazten*

# RÈGLEMENT COMPÉTITIONS JEUNES FÉMININES

**DISTRICT DE FOOTBALL DES  
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES**

**2024 – 2025**



District de Football  
des Pyrénées-Atlantiques

# SOMMAIRE

<b><i>I – Dispositions Générales</i></b> .....	<b>3</b>
Article 1 – Informations.....	3
Article 2 – Compétitions organisées.....	3
Article 3 – Engagements via Footclubs.....	3
Article 4 – Horaires des matchs.....	3
Article 5 – Les calendriers.....	4
Article 6 – Arbitrage.....	4
<b><i>II – Les championnats : 1<sup>ère</sup> phase</i></b> .....	<b>4</b>
Article 7 – Engagements.....	4
Article 8 – Catégorie U18F et U15F.....	5
Article 9 – Catégorie U13F.....	5
<b><i>III – Les championnats : 2<sup>ème</sup> phase</i></b> .....	<b>5</b>
Article 10 – Catégories U18F et U15F à 8 et à 11.....	5
Article 11 – Catégorie U13F.....	5
<b><i>VI- Festival Foot U13</i></b> .....	<b>5</b>
Article 12 – Équipes participantes.....	5
Article 13 – Organisation générale.....	5
Article 14 – Poules et match.....	5
Article 15 – Déroulement de la compétition.....	6

## I – Dispositions Générales

### Article 1 – Informations

Le contact officiel est : [feminine64@footpyr64.fff.fr](mailto:feminine64@footpyr64.fff.fr)

Le District doit être en copie des communications via les deux adresses suivantes :

- [direction@footpyr64.fff.fr](mailto:direction@footpyr64.fff.fr)
- [secretaire-general@footpyr64.fff.fr](mailto:secretaire-general@footpyr64.fff.fr)

Tout communication par mail devra se faire via la boîte mail du club

### Article 2 – Compétitions organisées

**Le District organise les compétitions suivantes :**

- **Championnats U18F, U15F et U13F ;**
- **Festival foot U13F**

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.

### Article 3 – Engagements via Footclubs

Les dates limites des engagements par compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

### Article 4 – Horaires des matchs

**L'heure officielle des rencontres est fixée :**

- **le samedi à 14h30 pour la catégorie U13 ;**
- **le samedi à 15h30 pour les catégories U15 et U18 ;**

**Disposition particulière U13, U15 et U18 :**

Une dispense de demande d'accord du club adverse est octroyée au club recevant pour déplacer la rencontre entre 13h00 l'horaire officiel y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA.

Pour toute autre demande, l'accord du club adverse est obligatoire.

## Article 5 – Les calendriers

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiqués en annexe après validation par le Comité de Direction.

### Engagements de la commission :

- Pas de match de championnat pendant les vacances scolaires (sauf coupe ou rattrapage).
- Pas de match les jours fériés sauf si jour de week-end (samedi ou dimanche).
- Pas de match en semaine, excepté pour le report d'un match de coupes.

### Modifications rencontres :

- Hors report d'un match sur une journée de rattrapage déjà prévue dans le calendrier, la commission ne proposera pas de date.
- Si match non joué => classement au quotient à la fin de la phase.

### Demandes spécifiques :

Aucune date « gelée » pour des manifestations (tournois, fêtes, voyages scolaires, matchs pro, etc...). Les clubs se doivent d'anticiper leurs demandes de report via Footclubs (avancer ou reporter).

Toute demande de report d'une rencontre reste soumise à l'appréciation de la Commission qui pourra l'accorder en estimant le caractère insurmontable poussant le club à demander ce report.

## Article 6 – Arbitrage

Les arbitres sont désignés par la commission départementale du club recevant.

## II – Les championnats : 1<sup>ère</sup> phase

### Article 7 – Engagements

Engagement libre : choix du niveau de compétition effectué par les clubs (via Footclubs) :

- 1 niveau de compétition pour les catégories U18 et U15 à 11 (brassage) ;
- 1 niveau de compétition pour les catégories U18 et U15 à 8 (brassage) ;
- 1 niveau de compétition pour les catégories U13 à 8 (brassage) ;

### Engagement retardataire :

- Prise en compte avant la parution du calendrier des matchs ;
- Insertion au plus bas niveau à la place d'un exempt, si exempt ;
- Si pas de possibilité => inscription en 2<sup>ème</sup> phase.

## Article 8 – Catégories U18F et U15F

Constitution du brassage U18 et U15 pour accession ligue :

L'organisation structurelle est définie en début de chaque saison en fonction du nombre d'équipes engagées.

## Article 9 – Catégorie U13F

L'organisation structurelle est définie en début de chaque saison en fonction du nombre d'équipes engagées.

## III – Les championnats : 2<sup>ème</sup> phase

### Article 10 – Catégories U18F et U15F à 8 et à 11

Constitution dans chaque division de chaque catégorie :

- Nombre de Niveaux en fonction du nombre d'équipes engagées
- Pas de secteur défini => poules constituées en fonction des classements de la 1<sup>ère</sup> phase ;
- La dernière division de chaque catégorie peut être organisée différemment des autres suivant le nombre d'équipes restantes.

### Article 11 – Catégorie U13F

Constitution dans chaque division de chaque catégorie :

- Nombre de Niveaux en fonction du nombre d'équipes engagées
- Pas de secteur défini => poules constituées en fonction des classements de la 1<sup>ère</sup> phase ;
- La dernière division de chaque catégorie peut être organisée différemment des autres suivant le nombre d'équipes restantes.phase.

## VI- Festival Foot U13F

### Article 12 – Équipes participantes

Une seule équipe par club sur engagement officiel via Footclubs.

### Article 13 – Organisation générale

Compétition départementale organisée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Finale départementale organisée suivant les directives de la FFF.

Lieu de la finale : la commission fera appel à candidature.

### Article 14 – Poules et matchs

Toutes les équipes entrent dès le premier tour :

- Tirage au sort intégral pour chaque tour
- Le premier tiré reçoit le plateau de 3 ou 4 équipes en fonction du nombres d'équipes engagées
- En cas d'absence d'1 équipe pour un plateau de 3 et d'1 ou 2 pour un plateau de 4, le plateau se déroule avec les autres équipes présentes.

Le plateau doit impérativement se jouer à la date prévue.

En cas d'indisponibilité du terrain de l'équipe recevante, la commission déplacera le plateau sur un terrain synthétique si une des équipes peut en proposer un tout en respectant l'ordre du tirage initial.

Si aucun terrain synthétique ne peut être proposé, le deuxième tiré sera désigné recevant.

## **Article 15 – Déroulement de la compétition**

Les dates des différents tours et finales seront communiquées en annexe après validation par le Comité Directeur.

Le nombre de tour est défini en fonction des engagements

La finale départementale se joue sous la formule de l'échiquier.